

Le Savais-tu ?

Capsule de gestion documentaire



Destruction des documents en mode télétravail durant la pandémie

Comme le télétravail se poursuit, je désirais vous faire un petit rappel concernant la destruction des documents.

N'oubliez pas que si vous devez disposer de documents que vous avez utilisés, reçus ou imprimés, vous devez le faire par déchiquetage. Ces documents ne doivent pas servir de papier brouillon pour d'autres membres de la famille.

Nous vous suggérons fortement d'apporter ces documents au bureau et d'en disposer dans les contenants prévus à cet effet.

Merci beaucoup de votre collaboration. Continuez à prendre soin de vous et au plaisir de vous voir!

Barbara alias La fouine